



Demande de frais d'agence sans bon de visite

Par **Noemie13**, le **08/12/2012 à 00:33**

Bonjour,

Une amie me présente à un proprio pour louer un appartement. Je loue donc l'appartement en ayant fait affaire uniquement avec le proprio.

Cela fait 6mois que je vie dans l'appartement. Il s'avère que cette amie a une agence immobilière et qu'après m'être embrouillé avec elle me menace de me réclamer des frais d'agence. Elle possède apparemment un mandat avec le proprio. Cependant aucun bon de visite n'a été rédigé ni quoique ce soit.

Est elle dans ses droits?

Peut elle arriver à ses fins?

Par **youris**, le **08/12/2012 à 10:22**

bjr,

comme vous n'avez pas de mandat avec cette personne, vous n'avez rien à lui payer.

elle doit réclamer au propriétaire avec qui elle avait un mandat.

c'est le propriétaire qui doit se débrouiller avec son agence qu'elle avait mandaté.

il faudrait être sur que cette agence avait effectivement un mandat avec le propriétaire.

cdt

Par **janus2fr**, le **08/12/2012 à 11:04**

Bonjour Youris,

S'agissant d'une location et non d'une vente, c'est un peu différent, les frais d'agence sont, dans ce cas là, divisés en 2 entre le propriétaire et le locataire.

Mais ces frais sont payés au moment de l'établissement du bail. Il est bien évident que l'agence ne peut pas se réveiller au bout de 6 mois.

Est-ce que cette agence a la gestion de la location ?

Par **Noemie13**, le **09/12/2012 à 18:05**

Bonjour,

Je ne pense pas que l'agence a la gestion de la location mais dans tous les cas elle peut peut être s'arranger avec le proprio qui est un ami à elle.

Par **Noemie13**, le **09/12/2012** à **18:10**

Bonjour, je ne pense pas que l'agence a la gestion de la location mais elle peut toujours s'arranger avec le proprio vu que c'est un ami à elle